



## **Appel à candidatures pour le conseil d'administration**

Le conseil d'administration de l'ACÉG-CEEA sollicite des candidatures pour cinq nouveaux postes d'administrateur, sous réserve et conformément aux règlements (article 4). Les deux nouveaux administrateurs se joindront aux administrateurs actuels (qui représentent les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest canadien, ainsi que les membres étudiants) et contribueront à l'atteinte de l'objectif de l'Association, qui est de promouvoir une communauté canadienne de la formation en génie plus forte, qui améliore la contribution de la profession à un monde meilleur, qui relie et habilite les intervenants de la formation en génie, et qui soutient l'amélioration continue de la formation en génie et en design par la pratique savante. Le conseil d'administration de l'ACÉG-CEE s'engage à respecter quatre valeurs fondamentales dans sa prise de décision, sa communication et sa représentation des membres et de l'association : intégrité, innovation, inclusion et respect.

### **Postes ouverts au conseil d'administration pour 2023/4**

- Un (1) directeur (mandat de 3 ans) réservé à la région de l'Ontario.
- Trois (3) directeurs (mandat de 3 ans) ouverts aux membres de toutes les régions.
- Un (1) administrateur étudiant (mandat d'un an).

Tous les postes d'administrateur sont des postes bénévoles qui exigent un engagement actif à long terme et une passion pour la promotion de l'excellence de la formation en génie, afin de soutenir la profession d'ingénieur et l'écosystème de la formation en génie au Canada. Les candidats qui apportent une expérience significative en matière d'enseignement, de recherche ou de pratique dans n'importe quel domaine du génie, ainsi que des perspectives diverses, sont vivement souhaités. Les candidats doivent être membres en règle du ACÉG-CEEA.

Les candidats retenus voyageront (si les circonstances le permettent) pour assister aux conférences annuelles et aux assemblées générales annuelles (AGA) du ACÉG-CEEA pendant leur mandat et participeront également à des appels par vidéoconférence réguliers tout au long de l'année.

### **Objectif du ACÉG-CEEA**

- favoriser et promouvoir un écosystème canadien de formation en ingénierie florissant et durable ;
- encourager et soutenir les formateurs en ingénierie canadiens dans le développement et le partage des meilleures pratiques ;
- améliorer tous les domaines de la pratique et de la recherche en matière d'enseignement du génie ; et
- faire participer tous les intervenants de la formation en génie au Canada, y compris le corps professoral, les administrateurs, les organismes de réglementation, l'industrie et les étudiants.

## **Structure du conseil d'administration du ACÉG-CEEA**

Le conseil d'administration du ACÉG-CEEA est composé de onze administrateurs, dont l'un est le directeur étudiant. Tous les directeurs doivent être membres du ACÉG-CEEA ; le directeur étudiant doit être un membre étudiant et les autres directeurs ne doivent pas être des membres étudiants (c'est-à-dire qu'ils peuvent être des membres professionnels, honoraires ou affiliés). Parmi les dix administrateurs non étudiants, au moins un doit provenir de chaque région géographique (Atlantique, Québec, Ontario et Ouest).

Peu après l'AGA de chaque année, le nouveau conseil d'administration se réunit pour élire et nommer les membres du bureau. Il y a quatre dirigeants du conseil, chacun pour un mandat d'un an :

- le président
- Vice-président
- le secrétaire
- le trésorier.

Le vice-président (anciennement président élu) est censé devenir président l'année suivant son mandat de vice-président. Le président est censé servir pendant un an et devenir le président sortant (un rôle non officiel) l'année suivant son mandat de président. (Notez que le président sortant peut être soit un administrateur, s'il continue à siéger au conseil d'administration à ce titre, soit un membre d'office sans droit de vote, s'il n'est plus administrateur). Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être occupées par des personnes différentes, ou une seule personne peut assumer les deux fonctions de secrétaire-trésorier. Le directeur étudiant n'est pas éligible pour occuper un poste d'officier. Vous trouverez de plus amples renseignements sur tous les postes dans nos règlements.

Le conseil d'administration du ACÉG-CEEA est actuellement soutenu par du personnel administratif contractuel.

Il existe plusieurs comités permanents présidés par des membres actuels du conseil, notamment :

- Le comité des nominations et des récompenses.
- Le comité des communications et du marketing
- Le comité des adhésions
- Comité de la conférence
- Gouvernance (comprend le sous-comité des finances).
- Activités et développement professionnel

## **Compétences et qualifications**

Le ACÉG-CEEA s'engage à améliorer la diversité et l'inclusion au sein de l'Association en continuant à créer une communauté accueillante et bienveillante ancrée dans la formation en génie. Le ACÉG-CEEA reconnaît que l'excellence de la formation en génie est le résultat d'efforts de collaboration et qu'une communauté dont les expériences, la formation, les antécédents et les intérêts sont différents et se recoupent bénéficie de meilleures collaborations.

Le ACÉG-CEEA souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'éducation et d'emploi. Le ACÉG-CEEA ne fait pas de discrimination à l'égard des personnes en raison de la race, de la couleur, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle, de la religion, du handicap, de l'âge, de l'information génétique, du statut d'ancien combattant, de l'ascendance ou de l'origine nationale ou ethnique dans son administration et ses activités associatives.

## **Mandat des administrateurs**

À la suite du processus de nomination et d'élection, la liste des électeurs est soumise à l'approbation des membres par le biais d'une motion lors de l'AGA. Après avoir été élus, les administrateurs ont normalement un mandat de trois ans, renouvelable une fois, pour un total de six années consécutives de service, à l'exception de l'administrateur étudiant, dont le mandat est d'un an, renouvelable une fois, pour un total de deux années consécutives de service. Après avoir accompli le nombre maximum de mandats consécutifs, les anciens directeurs doivent attendre au moins un an après la fin de leur mandat le plus récent avant de pouvoir à nouveau occuper un poste de directeur.

## **Temps moyen d'engagement**

En moyenne, un membre du conseil d'administration de ACÉG-CEEA doit s'attendre à assister à la conférence annuelle et à l'AGA chaque année de son mandat et à participer à des appels réguliers par vidéoconférence (une réunion de 90 minutes, plus une ou deux réunions de comités permanents par mois). La participation active et l'engagement en temps de chaque membre du conseil sont de 3 à 4 heures par mois, en moyenne. Pour se préparer aux réunions, les membres doivent examiner tous les documents de réunion.

## **Avantages**

Ces postes au conseil d'administration offrent une occasion unique de rencontrer et de collaborer avec d'autres membres du ACÉG-CEEA de partout au Canada qui sont passionnés par la formation en génie. Les membres du conseil d'administration du ACÉG-CEEA apportent une contribution importante à l'écosystème de la formation en génie et à la profession en abordant des questions d'actualité et en mobilisant tous les intervenants de la formation en génie. Pour 2023-2024, par exemple, les sujets clés comprendront le leadership de l'Association dans l'écosystème de la formation en génie, la participation au Grand défi canadien du génie qui fait la promotion de la durabilité, la croissance des activités des membres en matière d'enseignement, de recherche et de perfectionnement professionnel, la promotion de la formation en conception technique et la participation de l'industrie, ainsi que les pratiques continues qui favorisent l'inclusion, la diversité, la décolonisation, l'équité et l'accessibilité (IDDEA) dans la formation en génie.

## **Processus de nomination**

Les nominations et les auto-nominations sont acceptées. Les candidatures doivent comprendre une brève lettre de présentation décrivant l'intérêt du candidat pour la formation en ingénierie et un CV mis à jour. Les candidats doivent être membres en règle du ACÉG-CEEA.

À l'exception du poste de directeur étudiant, les questions et les nominations peuvent être envoyées à [administrator@ceea-aceg.ca](mailto:administrator@ceea-aceg.ca).

Pour le poste de directeur étudiant uniquement, les questions peuvent être envoyées à Adan Olivares Castro à [student-director@ceea-aceg.ca](mailto:student-director@ceea-aceg.ca) et les nominations peuvent être envoyées à [administrator@ceea-aceg.ca](mailto:administrator@ceea-aceg.ca).

Les nominations doivent être reçues au plus tard le 1er mars 2023.